

Procès-verbal / Compte rendu rapport de verification

N° CLIENT : 4302239

ACTIVITE PRINCIPALE : USINE METHANISATION

SURFACE TOTALE m²

NOMBRE DE NIVEAU : 1

REGLEMENTATION APPLICABLE :

DU TRAVAIL	X
DES ICPE	
DES ERP	
AUTRE	
CLIENT N4	NON

AFPSAB Service d'installation et de maintenance des extincteurs

(Référentiel I4 - NF 285) Certificat n° 288/07/04-285

Certifications délivrées par CNPP Cert. (www.cnpp.com) et AFNOR Certification (www.marque-nf.com)

COORDONNEES CLIENT
AGRI BRIVA METHA
35 RUE DES LISTES BASSES
43100 PAULHAC

Mail :

Technicien : 1004
 Date intervention : 11/12/2020
 Autres

Cocher les cases correspondantes au travail effectué :

V	Verification annuelle
C/MA	Charge/Maintenance additionnelle
R	Recharge effectuée - extincteur vide ou sinistre
N	Extincteur neuf (remplacement ou mise en service)
Autres	Pièces détachées

N°	Type extincteur	Marque	Date de mise en service	Niveau	Implantation	Etat actuel - fait en 2020				A prévoir pour 2021					
						V	C/MA	R	N	AUTRES	V	C/MA	R	N	AUTRES
1	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	CHAUFFERIE GAZ - 15 m ²	X					X				
2	5 KG CO ²	PPI/EUR	2019	RDC	LOCAL EPURATION - 15 m ²	X					X				
3	6 L EPA	PPI/EUR	2019	RDC	BUREAU	X					X				
4	2 KG CO ²	PPI/EUR	2019	RDC	BUREAU - AE	X					X				
5	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	PILONNE EXTERIEUR	X					X				
6	5 KG CO ²	PPI/EUR	2019	RDC	LOCAL TECHNIQUE - 15 m ²	X					X				
7	5 KG CO ²	PPI/EUR	2019	RDC	TREMIE - AE	X					X				
8	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	CUVE FIOUL 1000L	X					X				
9	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	CUVE FIOUL 1000L	X					X				
10	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	BATIMENT 1 - 300 m ²	X					X				
11	9 KG ABC	PPI/EUR	2019	RDC	BATIMENT 1 - 300 m ²	X					X				
12															
13															
14															
15															
16															
17															
18															

Sous réserve de non utilisation de l'extincteur ou de vandalisme

Commentaires :

Localisation des dispositifs de sécurité incendie

SARL AgriBrivaMetha
35, rue des Listes Basses
43100 PAULHAC



Légende

▲ Sécurité Incendie

Sources : BDOrtho 2016 - BD carto - IGN Paris
- CRAIG - Google Satellite
Date d'édition : 02/09/2021



BADIOU HE Depuis 1976



ZA TAULHAC 43000 LE PUY EN VELAY

WWW.badiouhe.com

mail : badiou.he@orange.fr

Tél. 04 71 09 62 20

Fax. 04.71.02.28.77

Agrément d'Etat AU 00008

CONVENTION SANITATION PEST CONTROL

le 09/12/2019

Le plan de sanitation consiste à mettre en œuvre dans une entreprise des procédures visant à maîtriser les nuisibles. Il répond à de nombreux textes réglementaires et est exigé dans le cadre d'une demande d'agrément communautaire.

Conforme à la norme NF U43-500 notre société est certifiée par cabinet indépendant AQC, pour son adhésion volontaire à « cette norme qui, prend en considération les critères de Qualité, de Sécurité et de respect de l'Environnement, et, agréé notre engagement pour de bonnes pratiques et une utilisation raisonnée des biocides respectueuse de la santé et de la sécurité alimentaire »

Tous les référentiels qualité (ISO. HACCP. AIB. BRC. IFS DPH (HPC), IOP, CODEX ALIMENTARIUS, etc....) font état d'un espace sans présence de rongeurs, insectes volants ou rampants, afin de fournir à la consommation des produits sains, loyaux et marchand

SANITATION

GESTION INTEGREE DES ORGANISMES NUISIBLES

Ce concept est une approche efficace basée sur une combinaison de pratiques de bon sens.

Les méthodes utilisées pour gérer les risques relatifs aux nuisibles par les moyens seront les plus économiques et les moins dangereuses possible pour les gens, la propriété et l'environnement.

L'évaluation, la surveillance et la gestion de l'activité des organismes nuisibles de manière à identifier, prévenir et éliminer les conditions qui pourraient promouvoir ou maintenir une infestation, sont indispensables.

Lorsqu'il est question de gestion parasitaire, on ne doit rien négliger. Même la compréhension de la biologie des parasites est primordiale

LUTTE RAISONNEE Emploi rationnel de biocides et de préparations agropharmaceutiques, se définissant notamment par le choix des produits, de leur dose, de l'époque d'application et des techniques à mettre en œuvre, au sein d'un programme tenant compte de l'évolution des organismes nuisibles.

DERATISATION - DESOURISATION

Entre

AGRI BRIVA METHA
44 LA BARRAQUE DAVID
43100 ST LAURENT DE CHABREUGES

Représenté par : MR LAMAT

Tel : 07 62 73 86 16

mail : agribrivametha@gmail.com

D'une part

BADIOU H.E

ZA TAULHAC

43000 LE PUY EN VELAY

Représenté par :

Didier OLLIER

06 70 16 75 03

D'autre part

La présente convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles BADIOU H.E s'engage à assurer une PROTECTION PERMANENTE contre les nuisibles ciblés.

Cette protection s'articule autour de 3 axes : **DETECTION. CONSEIL. ERADICATION.**

La **détection** consiste à mettre rapidement en évidence toute présence de nuisibles, de les déterminer et de définir leur origine.

L'**éradication** consiste à choisir et à mettre en œuvre tous les moyens curatifs appropriés pour enrayer l'infestation des nuisibles dans les locaux

La **prévention** consiste à mettre en œuvre les risques éventuels d'infestation, les voies de pénétration et les facteurs favorisant l'implantation des nuisibles, et à préconiser les mesures nécessaires destinées à supprimer les défaillances existantes.

Bilan complet programme de gestion intégrée des organismes nuisibles

L'objectif est de relater l'ensemble des points critiques liés au pest contrôle de votre site.

Ces observations sont naturellement complémentaires au programme de sanitation. C'est pourquoi, dans le cas d'une lutte intégrée et raisonnée, il convient de traiter au mieux chaque point critique

SANITATION

AVANT TOUT, LA PROTECTION CONTRE LES DEPREDATEURS EST UN PROBLEME D'HYGIENE

LE NETTOYAGE EST LA REGLE PRIMORDIALE A APPLIQUER.

TOUTE METHODE DE LUTTE, QUELLE QU'ELLE SOIT, NE SERA QU'UN COMPLEMENT DE CETTE OBLIGATION.

L'industrie s'impose de hauts standards de qualité qui sont compromis par la présence, si minime soit-elle, d'un ravageur, ceci entraîne la nécessité d'établir un programme de protection sanitaire.

DERATISATION, DESOURISATION sont un investissement qualitatif d'hygiène, de sécurité et de cadre de vie.

Les RATS, SOURIS vivants dans des lieux hautement contaminés, véhiculent des germes pathogènes, pouvant transformer très rapidement leur présence en sanction sanitaire & économique, non mesurable quand tout va bien.

DELAI D'INTERVENTION en cas de ré infestation accidentelle. Dans le cas où **AGRI BRIVA METHA**

suspecterait ou décèlerait la présence d'un nuisibles. Ex (48 heures)

La communication entre **BADIOU H.E** et son client constitue un élément clé de la réussite du programme.

ASSISTANCE TECHNIQUE.

Elle a pour but d'empêcher la pénétration, la propagation et le développement des nuisibles à l'intérieur des locaux et sur les abords immédiats. Elle portera donc essentiellement sur les standards de maintenance et d'hygiène dans les locaux.

La norme se rapporte à la gestion parasitaire. Alors qu'il est important d'éradiquer les nuisibles, il est plus important de les empêcher de s'y multiplier.

MESURES PREVENTIVES par vos soins

Maintenir une bonne étanchéité avec l'extérieur et une propreté standard.

L'extérieur des bâtiments doit être d'un aspect net, sans désordre. L'environnement doit être sain, solide, dégagé de végétation pouvant donner refuge à des déprédateurs divers.

Il faut maintenir tout autour des bâtiments une zone de circulation de 0.50 m de large.

Cette zone étant désherbée régulièrement ou couverte d'enrobé bitumineux. Elle ne sera jamais encombrée d'ancien matériel, ni de détritrus divers.

Unions ente le sol et les murs des périmètres inaccessibles aux activités de nettoyage, inspection ou contrôle des nuisibles.

Les bâtiments doivent être sans fêlures, fissures et endroits propices à la prolifération des organismes nuisibles.

Les portes extérieures, fenêtres ou autres ouvertures sont étanches ou autrement garanties contre le passage d'organismes nuisibles jusqu'à moins de 6 mm.

Un habitat attrayant dans ou autour d'un établissement augmente les risques d'infestation.

Les portes et fenêtres communiquant avec l'extérieur ou les autres bâtiments de l'entreprise doivent être closes ou munies de moyens de protection dissuasifs pour empêcher les pénétrations de rongeurs, insectes, oiseaux, etc.

Règle des 3P

PENETRATION: entretenir les abords - éviter le stockage autours des bâtiments - identifier les défauts d'étanchéité - contrôler les réceptions - fermer les portes et sensibiliser les personnes.

PROPAGATION: identifier les voies de communication à l'intérieur des locaux (portes, passages de câbles, gaines techniques) - ranger le matériel, ne pas stocker contre les murs et dégager les périmètres.

PROLIFERATION: limiter l'accès à l'eau et à la nourriture (nettoyer, ranger, réparer les fuites) - inspecter les zones sensibles - sensibiliser le personnel.

Afin d'optimiser nos interventions nous vous demandons d'être rigoureux dans la maintenance, hygiène, environnement et structure

Le dispositif de surveillance des organismes nuisibles et les stratégies intégrées de management des nuisibles, doivent être correctement utilisés pour assurer une surveillance continue, afin de concevoir un programme de contrôle et d'élimination efficace des risques potentiels d'infestation.

PROCEDURES DE SUIVI ET DE CONTROLE -

L'ensemble des actions curatives et préventives mises en œuvre devra pouvoir être facilement suivi et contrôlé par les responsables techniques de **BADIOU H.E** et les responsables habilités de **AGRI BRIVA METHA**

Les documents utilisés à cet effet seront : Plans de sanitation, fiches de suivi sanitaire et rapport d'intervention.

Désignation sur sites d'un **référant** **AGRI BRIVA METHA**

travaillant en étroite collaboration avec les techniciens de **BADIOU HE**.

En cas de consommation d'appâts lors d'une prestation de sanitation, mise en place d'une mesure corrective avec le référént **AGRI BRIVA METHA** contrôle du poste ou des stations d'appatage concernés deux jours après la constatation de consommation et ce tous les deux jours si problème persistant.

Vérification sept jours après le constat de non-consommation par un technicien de la société **BADIOU HE**

TRACABILITE

- Liste des locaux avec implantation répertoriée des stations rongeurs
- Plan des locaux et abords avec l'emplacement des divers postes et équipements fixes servant à la protection contre les nuisibles ou à leur détection.
- Documents servant à consigner par écrit les observations et modifications de plan éventuel à chaque intervention, (rapport de sanitation)
- Sanitation informatisée : le suivi de nos prestations peut être vu depuis notre site Internet avec codes personnels fournis. Plan (disposition stations), fiche de suivi, rapports, FT, FDS, agréments sociétés et certificats techniciens...

L'INFORMATION sera réalisée en partenariat avec le service qualité

LE CALENDRIER D'INTERVENTION sera établi en partenariat avec le service qualité

OBLIGATIONS RECIPROQUES.

Celles-ci ont pour but de favoriser la collaboration **BADIOU H.E** avec **AGRI BRIVA METHA** pour obtenir un maximum de résultats dans le cadre des actions entreprises.

- Définition des engagements réciproques.
- Préparation préalable de locaux et de leurs équipements à savoir nettoyage, rangement, accès aux zones à traiter.
- Coordination entre les parties pour l'organisation de l'intervention (horaires et durée de la mise à disposition des locaux et équipements)

SECURITE.

Les méthodes de contrôle et de régulation des nuisibles proposées respecteront la réglementation en vigueur concernant l'emploi des spécialités agro-pharmaceutiques.

Fourni après acceptation

- Fiches techniques & données de sécurité.
- Attestation R.C **BADIOU H.E**
- Certificat d'agrément.

Les emballages vides des produits agro-pharmaceutiques et les produits non utilisés par **BADIOU H.E** ne seront pas laissés sur le site de l'unité **AGRI BRIVA METHA** Les techniciens hygiénistes de la société

BADIOU H.E devront avoir connaissance des consignes de sécurité et restrictions éventuelles concernant les possibilités de traitements inhérentes à l'activité **AGRI BRIVA METHA** et s'engage à les respecter.

Les responsables de **AGRI BRIVA METHA** s'engagent à faire respecter les instructions de sécurité mentionnées sur les fiches de données de sécurité des biocides appliqués et en cas de particularité les consignes particulières transmises par le technicien hygiéniste de la société **BADIOU H.E** dans le cadre des traitements.

SANITATION LUTTE ANTI-PARASITAIRE IDENTIFICATION ou CONNAISSANCE DES INFESTATIONS A COMBATTRE

RONGEURS COMMENSAUX OU ANTROPHILES

SURMULOTS *rattus norvegicus*
RATS NOIRS *rattus rattus*
SOURIS *mus musculus*
MULOTS *apodaemus sylvaticus*

POINTS CRITIQUES & ACTIONS CORRECTIVES (L'ordre, le rangement et le nettoyage étant des standards industriels, les points critiques relevés porteront sur les défaillances de structures ou sur les manquements récurrents de façon globale).

Mise en place des stations hors de portée des espèces non cibles.

Toutes nos stations sont sécurisées avec ouverture à clé.

Classement des stations, localisation, évaluation des risques

En cas stockage dormant de matières de produits finis, des stations pourront être mis en place si besoin (à la demande du client ou de l'évolution de référentiel qualité) cette prestation spécifique fera l'objet d'une cotation indépendante.

L'ère de la sécurisation des méthodes. Le concept de sanitation se développe vers une lutte "raisonnée"

Les nouvelles autorisations de mise sur le marché (AMM) des appâts chimiques, délivrées ou renouvelées, ne permettent pas d'utiliser les biocides de manière permanente contre les rongeurs, sur votre site.

Si un signe d'infestation se manifeste sur votre unité, un protocole de traitement curatif sera mis en place de façon à apporter une réponse rapide, efficace mais limité dans le temps.

Le traitement ne pourra se prolonger au-delà de 35 jours qu'après une analyse de la situation de nos techniciens.

Une inspection minutieuse permettra d'élaborer un plan d'action qui sera différent selon les lieux.

Les appâts seront appliqués à l'intérieur de station de sécurité (résistants, inviolables, clé unique station appâtage - souris - mulots- rats)

Les stations seront identifiés (numéros) et signalés (affichettes).

Dans les locaux les appâts seront appliqués seulement dans les aires où il n'existe aucun risque de contamination
A l'intérieur des locaux, application dans les zones et les locaux techniques pouvant servir de refuge aux rongeurs commensaux ou anthropophiles.

A l'extérieur, après une étude de risques liés à l'environnement, les points critiques seront mis à l'aide de stations **galvanisés ou PVC capture mécanique** qui résisteront aux rigueurs climatiques.

Les stations restent notre propriété.

SANITATION rongeurs

DEUX PERIMETRES DE PROTECTION :

- 1 sur périmètre extérieur
 - 1 sur le pourtour extérieur des bâtiments
(stations galva lestés sur dalle béton ou stations pvc captures et fixés au bâtiment)
- 1 sur périmètre intérieur
(stations sécurité noir ou station multi capture, fixé avec câble)

Les dispositifs intérieurs de surveillance des rongeurs permettent l'identification et l'éradication.

+ Stations appliqués sur points critiques (si indispensables) = stations sécurité noir, fixé avec câble

Les dispositifs de surveillance seront placés stratégiquement dans les zones sensibles spécifiques où l'activité des rongeurs est probable.

PLAN DE SANITATION :

Mise en œuvre du programme sanitation : Lutte raisonnée

Une inspection minutieuse permettra d'élaborer un plan d'action qui sera différent selon les lieux.

Les résultats de la surveillance relative à la présence de rongeurs, sont examinés et utilisés pour détecter les points critiques et définir les actions correctives additionnelles.

Plan avec légende (nature du biocide, placebo ou méthodes alternatives).

Emplacements numérotés des stations de sécurité.

Classement chronologique

Identifications points critiques et liste des mesures correctives.

Entretiens contradictoires afin de confirmer le protocole de maîtrise

ADRESSES SITES :

AGRI BRIVA METHA 44 LA BARRAQUE ST LAURENT DE CHABREUGES

- Container techniques 3 pièces
- Algeco bureaux
- Container techniques
- Locaux et conduits techniques
- Hangar stockage
- Abords
- Tous les lieux servant de repaire aux rongeurs

Développement durable

La maîtrise du risque pour l'environnement passe la lutte raisonnée, la formation et la qualité de nos techniciens hygiéniste.

Promouvoir des aménagements qui nécessitent une demande en biocides ou pesticides aussi minimale que possible.

Promouvoir la prise en compte de ces orientations dans les cahiers des charges.

Soutien aux méthodes alternatives: R&D méthodes alternatives = veille sur marché européen et Nord Américain - expérimentations appliquées sur sites, biochimie, physique, acoustiques, onde et champ magnétique.

Lutte biologique par maintien des auxiliaires

Promouvoir la professionnalisation de l'activité de l'application en prestation de service, pour chaque opérateur, et respect des dispositions de la norme NFU 43 500.

Notre politique achats durables = choix de nos fournisseurs - pas d'intermédiaire (sauf spécificité) entre le laboratoire et notre société - proximité de nos fournisseurs - cahier des charges et sélection de nos spécialité agro pharmaceutique et biocides avec homologation et dates fabrications - achats en vrac (gros conditionnement) afin de diminuer au maximum la quantité d'emballage - emballage recyclables - groupement des approvisionnements etc.

Gestion des déchets :

Plastiques: ADIVALOR

Autres: Déchetterie agréée

Petits animaux morts : Equarrissage

BADIOU H.E mettra à votre disposition 1 techniciens certifié et qualifié à chaque prestation (ce choix est dicté par des raisons de sécurité et de qualité dans la mis en œuvre de la présente convention)

Nous ferons en sorte que 3 techniciens de notre société connaissent votre site et que ce soit toujours ceux ci qui opèrent sur vos bâtiments, ce qui optimisera l'amélioration de la qualité de la prestation.

Les techniciens sont munit d'une tenue professionnelle au nom la société **BADIOU HE** ainsi que les **EPI** obligatoires

La société **BADIOU HE** définit seul et apporte tous les supports matériels nécessaires à l'exécution optimale des prestations pendant la durée du contrat, et met en œuvre les moyens nécessaires à la bonne pratique de la sanitation.

Tous les techniciens sont certifiés (certiphyto et certibiocides).

La société **BADIOU HE** s'engage, et garantit le respect de la confidentialité lié à l'activité de son client.

CONDITIONS DE PRIX

Sanitation traitement global **4/an** (contrôle bâtiments et périmètre extérieur)

Le forfait total s'élève à 552.96 € HT
TVA en vigueur en sus

DOMMAGES CAUSES par les RONGEURS

Les rongeurs et les insectes pouvant pénétrer naturellement ou par importation dans les locaux, **BADIOU H.E.** décline toute responsabilité pour les dommages causés par les rats, souris, aux installations, matériels, machines, marchandises et objets contenus dans les locaux ainsi que toute contamination

Les conditions de prix consenties par **SARL BADIOU H.E.** sont fonction de la durée du contrat et des descriptifs des travaux.

En conséquence, ces conditions ne seraient plus applicables en cas de modification de l'un ou l'autre de ces facteurs.

MODALITES PAIEMENT:

Le montant du prix forfaitaire annuel est payable à **BADIOU H.E.** sur facture

Première facture après la date de prise d'effet de la présente convention

PAR SEMESTRE

Dans un délai de 30JFM jours à compter de la facture. En cas de retard de paiement **BADIOU H.E.** se réserve le droit de facturer des intérêts égaux à 1.5 fois le taux légal en vigueur

DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est établie pour une durée de DEUX ans à compter de l'acceptation. A l'expiration de cette période, elle sera renouvelée d'année en année, par reconduction expresse, sauf dénonciation de l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois avant la date d'expiration. Ce préavis devra être donné par lettre recommandée.

LITIGE

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable tout différent qui pourrait naître à l'occasion de l'exécution de la présente convention.

Révision prix :

En cas de variation de celles-ci, elle sera révisée annuellement dans le cadre de la législation en vigueur suivant les indices et la formule ci dessous.

G20C: Autres produits chimiques
TCH : Transport communication.
ICHT-TS : Coût de la main d'œuvre service aux entreprises

12.5% (non révisable) +	G20C 35% G20C °	TCH + 15% TCH °	ICHT-TS = derniers indices connus + 37.5% ICHT-TS ° = indices départ
-------------------------	-----------------------	-----------------------	--

Bon pour accord :

Le 17/12/19

AGRI BRIVA METHA

SARL Agri Briva Metha

Société à Responsabilité Limitée
au capital social de 153 500 €

Siège social: 35 Rue Les Listes Basses
43100 PAULHAC

RCS Le Puy en Velay 794 950 428
N°TVA : FR 81 794 950 428 00019

fait en deux exemplaires

BADIOU H.E SARL

Le 09/12/2019



BADIOU H.E.

GESTION PARASITAIRE. HYGIENE
ZA TAULHAC. 43000 LE PUY EN VELAY
Depuis 1976. Agrément d'Etat AU 0000P

☎ 04 71 09 62 20 www.badiouhe.com